

Déposer des matériaux

Accès particuliers



L'achat de matériaux fabriqué par notre entreprise de compostage est ouvert aux habitants de toutes les communes, mais deux modes de vente sont en vigueur.

Exclusivement pour les habitants des communes de :

- **Belmont sur Lausanne**
- **Paudex**
- **Pully**
- **Lutry**
- **Savigny**
- **Bourg en Lavaux**
- **Epalinges**

Il est possible de déposer vos déchets dans les boxes respectifs de vos communes prévus à cet effet, en tout temps, soit 24h sur 24h, 7 jours sur 7. Merci d'utiliser la box de votre commune puisqu'elle s'acquitte de la taxe de décharge pour vous.

Merci de:

- Vider vos sacs. Pas de dépôts de matières non compostables!
- Maintenir la propreté du site



Toute utilisation abusive de cette infrastructure (paysagiste, habitants d'autre commune sera poursuivi et le contrevenant amendé). Des contrôles périodiques sont effectués.

Pour les habitants des communes ne figurant pas sur cette liste, vous pouvez déposer vos déchets durant les heures d'ouverture en vous rendant à la balance.

Horaire d'ouverture de la balance

OUVERT TOUTE L'ANNEE SELON L'HORAIRE SUIVANT

	Matin	Après-midi
Mars-Octobre	7h00 --- 12h00	13h00 --- 17h15
Novembre-Février	7h30 --- 12h00	13h00 --- 17h00



Taxes de décharge 2016

Voir page suivante

Matériaux acceptés

Classe N°1

-Déchets ligneux (diamètre inférieur à 10 cm.)

-Herbe.

-Gazon, feuilles.

-Déchets maraîchers.

-Déchets végétaux de ménage.

-Mulch.

Taxe de décharge: Fr. 84.- tonne

TVA 8 % en sus.

Classe N°2

-Foin.

-Déchets ligneux (diamètre supérieur à 10 cm.)

-Souches de toutes dimensions.

Taxe de décharge: Fr. 138.- tonne

TVA 8 % en sus.

Classe N°10

-Bois de rebus

-Bois de démolition, traité ou vernis

-Panneau aggloméré, etc...

Taxe de décharge: Fr. 135.- tonne

TVA 8 % en sus.

Un contrôle sera effectué lors du déchargement, tous les matériaux indésirables seront évacués au frais du réfractaire.